

INFORMATION RELATIVE A LA GARANTIE DES DEPOTS

Genève, août 2009
OBS/200820091500

SELVI & CIE SA est, comme toutes les banques et tous les négociants en valeurs mobilières en Suisse, signataire obligatoire de la « Convention des banques et négociants en valeurs mobilières suisse relative à la garantie des dépôts ». Ainsi, les dépôts des clients sont garantis jusqu'à CHF 100'000 par client. La garantie des dépôts est expliquée en détail à l'adresse Internet suivante : www.einlagensicherung.ch/fr.